

Déchets ménagers

LA CONTENEURISATION DANS LE SUD MESSIN

QUELQUES RAPPELS

- La Communauté de communes du Sud Messin est compétente en matière de gestion des déchets sur l'ensemble de son territoire (34 communes) depuis le 1^{er} janvier 2015
- **Harmonisation financière du service** par la généralisation d'une redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM) calculée sur le nombre de personnes au foyer.
Le montant de la redevance est fixé à **92 € par an et par habitant**
(*2 factures annuelles*)

De quoi parle-t-on ?

Distribution de bacs normalisés destinés à la collecte des ordures ménagères

Pourquoi des nouveaux bacs ?

- Pour harmoniser et sécuriser la collecte des ordures ménagères
- Pour adapter le volume du bac à la composition du foyer
- Pour permettre la mise en œuvre de la tarification incitative à la levée (horizon 2017)

Comment ?

Par la société CITEC en porte à porte en fonction de la grille ci-dessous :



Volume du bac	80 litres	120 litres	180 litres	240 litres
Nombre de personnes au foyer	1 personne	2 et 3 personnes	4 et 5 personnes	6 personnes et plus

Quand ?

Du mardi au vendredi de 11h à 14h30 et de 16h à 19h00
et le samedi de 9h00 à 15h30

Le planning de passage sera communiqué aux mairies, à la presse et publié sur le site Internet www.sudmessin.fr

Si je suis absent lors du premier passage ?

Dépôt d'un premier avis de passage dans ma boîte aux lettres.

Que dois-je faire ?

Je contacte le  pour valider mes données

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

et pour bénéficier d'une **livraison à domicile** lors d'un deuxième passage

Si je suis absent lors du deuxième passage ?

Dépôt d'un second avis de passage dans ma boîte aux lettres.

Que dois-je faire ?

Je contacte également  pour valider mes données

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

afin de pouvoir **récupérer mon bac les samedis au dépôt** * situé à l'aéroport régional Metz-Nancy-Lorraine.

**A COMPTER DU LUNDI 4 MAI, SEULS LES BACS ESTAMPILLES « SUD MESSIN »
SERONT COLLECTES**

* Le plan d'accès au dépôt est présenté en dernière page



Communauté de communes du Sud Messin

11, cour du Château

57420 VERNY

Tél : 03 87 38 17 89

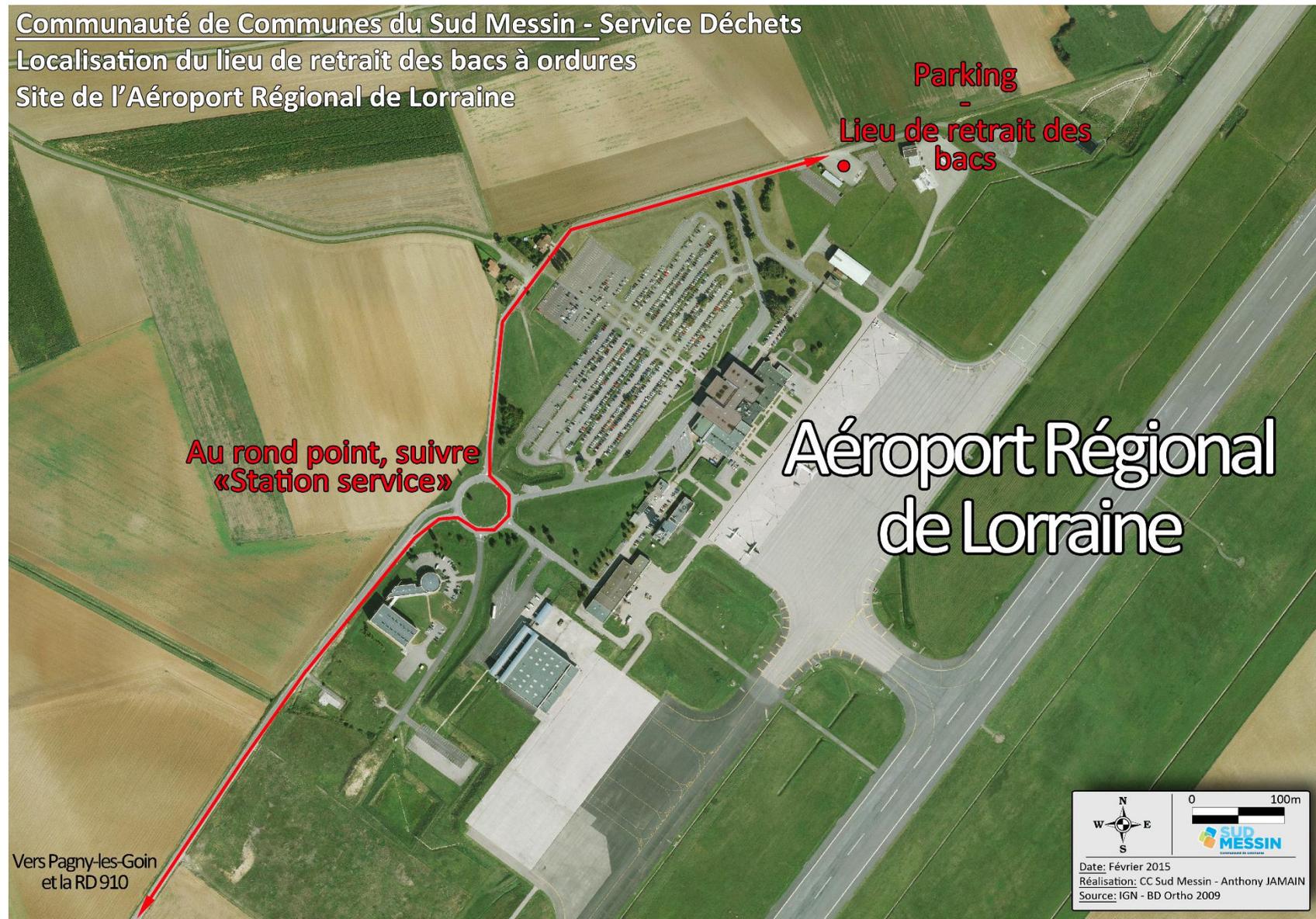
www.sudmessin.fr

www.facebook.com/sudmessin.fr

MERCI DE VOTRE ATTENTION

LIEU DE RETRAIT DES BACS

Communauté de Communes du Sud Messin - Service Déchets
Localisation du lieu de retrait des bacs à ordures
Site de l'Aéroport Régional de Lorraine



Au rond point, suivre
«Station service»

Parking
-
Lieu de retrait des
bacs

Aéroport Régional
de Lorraine

Vers Pagny-les-Goin
et la RD 910

	 0 100m
	
Date: Février 2015	
Réalisation: CC Sud Messin - Anthony JAMAIN	
Source: IGN - BD Ortho 2009	